

DOCUMENT DE PRÉPARATION À L'HABILITATION LVR

DÉCLARATION DES CANDIDATURES ET INSCRIPTION À LA FORMATION

Tout candidat souhaitant suivre la préparation doit obligatoirement s'inscrire à la formation sur Gaia (en n-1)

PRÉPARATION À L'HABILITATION LVR

La formation s'adresse, dans la limite des places disponibles, aux candidats possédant l'**habilitation provisoire**. Elle prépare en outre aux visites constituant l'**habilitation définitive**.

Cette formation est organisée sous la responsabilité du corps d'inspection (IEN responsable du dossier langue et culture régionales 1er degré) sur 8 mercredis sans remplacement (période 1 à 5)

ENTRETIEN D'HABILITATION PROVISOIRE POUR ACCÉDER À LA FORMATION

- Vérification des connaissances culturelles réunionnaises (modes de vie, histoire, géographie, littérature, patrimoine, ...)
- Vérification des compétences linguistiques : compétences dans la [graphie cadre](#) (lecture – écriture) et connaissances de quelques points de [grammaire du créole réunionnais](#) ;
- Vérification des connaissances sur les [textes officiels](#) qui encadrent la LVR.

L'entretien se déroule en 4 phases successives (30 mn)

- Écoute et restitution (5 min) dans la langue d'un document sonore ou audiovisuel
- Entretien dans la langue (10 min) à partir du document proposé, puis élargissement à d'autres domaines relatifs à l'expérience du candidat ;
- Lecture à haute voix d'un extrait de texte susceptible d'être lu en classe (conte, poème, extrait d'histoire enfantine) suivi de l'écriture d'une phrase dictée dont il faudra faire une analyse grammaticale (10 min) ;
- Connaissance des textes officiels, leurs modalités d'application, leurs enjeux (5 min).

[Documents disponibles en ligne pour préparer l'entretien](#)

CONTENUS DE LA FORMATION

Cadre de références

CONNAISSANCE DES ENJEUX ET DES ATTENDUS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ACADÉMIQUE

CONNAISSANCE DU CONTEXTE LINGUISTIQUE CRÉOLOPHONE

Modalités LVR en classe

DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES LANGAGIÈRES ET LINGUISTIQUES EN CRÉOLE

CONNAISSANCE ET CONSOLIDATION DES 4 MODALITÉS (SENSIBILISATION- EFMC- ENSEIGNEMENT – EMILR)

Ressources pédagogiques

MAÎTRISE DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES LVR

ÉLABORATION DE SÉANCES/SÉQUENCES

CONNAISSANCE ET APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE ACTIONNELLE
--

Connaissances culturelles

ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES ET RESSOURCES CULTURELLES
--

Apports didactiques

CONNAISSANCE DES ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES DE LA GRAMMAIRE CRÉOLE
--

MAÎTRISE DE LA GRAPHIE CADRE

VISITE D'HABILITATION DÉFINITIVE

La formation comprend une visite d'habilitation définitive en classe (période 4 et 5).

Cette visite doit permettre d'apprécier les aptitudes pédagogiques de l'**habilité provisoire** et conduire à la délivrance de l'**habilitation définitive**.

L'observation d'une séance de langue et l'entretien qui s'ensuit ont pour objectif de vérifier la capacité de l'habilité à :

- situer son travail dans une progression ;
- mettre en œuvre une pédagogie de la communication ;
- mettre en place des activités d'entraînement à la compréhension de l'oral ;
- introduire des éléments linguistiques nouveaux et les faire pratiquer dans des activités et situations adaptées à de jeunes enfants ;
- développer l'expression orale des élèves ;
- évaluer les acquisitions des élèves de la classe.

ASTREINTES LIÉES À L'HABILITATION DÉFINITIVE

Une fois l'habilitation définitive prononcée, l'enseignant est déclaré apte à intégrer le dispositif d'enseignement de la langue et culture régionales créole du 1er degré. Une attestation lui est délivrée par les services académiques. Cette habilitation fait en outre **obligation** à l'intéressé, en réponse aux besoins qui lui sont communiqués en la matière, **de dispenser un enseignement de langue créole réunionnais** dans le 1er degré.